



## Ville de Bouillon Projet pédagogique pour l'académie de musique

*Le projet éducatif de la Ville de Bouillon pour l'académie de musique définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d'un enseignement public. Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.*

*Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire. Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans l'école.*

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret organisant l'Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit (ESAHR) du 2 juin 1998.

Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.

Il opte pour la capacité de l'école à éduquer chaque élève et à l'amener à maîtriser les savoirs et les compétences de base nécessaires à son épanouissement et à l'acquisition d'une réelle autonomie artistique.

*“L'élève, centre du projet,  
pourra construire ses savoirs,  
les intégrer et les réinvestir au quotidien.”*

*Tel est notre défi.*

Ainsi, en référence à notre projet éducatif, pour nous, réussir l'école, c'est :

- **réussir** l'élève citoyen dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain,
- **réussir** l'équipe enseignante solidaire et responsable,
- **réussir** la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

Les changements apportés par le décret du 2 juin 1998 sont importants.

Non seulement, ils influencent la structure même de l'académie, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active :

- soucieuse de développer l'élève dans ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique,
- prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d'épanouissement et donc d'insertion sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des élèves qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires à son épanouissement et à l'acquisition d'une réelle autonomie artistique, ainsi qu'à la poursuite éventuelle de ses études à un niveau supérieur.

Pour cela, elle veillera à organiser une continuité pédagogique en pratiquant la différenciation des apprentissages sur base d'une véritable évaluation formative.

Pour y arriver, la concertation au sein des équipes éducatives est indispensable.

La réflexion se situera à trois niveaux :

- les structures,
- les stratégies d'apprentissage et méthodes d'enseignement,
- les moyens et les outils.

### **1. Les structures**

Priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels (à différencier des structures organisationnelles de l'école).

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables, à l'intérieur duquel l'élève évolue de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

À l'académie de musique de Bouillon, chaque cycle comporte 2 à 3 années.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'élève et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives pourront être prises pour harmoniser les transitions.

### **2. Les stratégies d'apprentissage et méthodes d'enseignement**

L'accent sera mis, autant que possible, sur une pédagogie active qui amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive.

L'équipe éducative définira, dans le cadre du projet d'établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

- une véritable pédagogie partant du vécu de l'élève, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant, selon les disciplines, les moments collectifs de classes, les moments de groupes (ateliers, groupes de besoins, groupes d'intérêts, ...) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences.
- le choix de situations signifiantes permettra à l'élève de mobiliser, dans une même démarche, compétences transversales et disciplinaires, y compris les savoirs et les savoir-faire y afférents.
- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'élève pourra apprendre et construire les concepts de base.

Pour y parvenir, elle fera appel

- à des activités de découverte, de production et de création,
- aux technologies de communication et d'information,
- aux activités culturelles,
- à des performances publiques régulières et valorisantes,
- au développement de pratiques démocratiques (conseils de classe, groupes de décision, ...), de citoyenneté responsable au sein de l'école.

### **3. Les moyens et les outils**

En collaboration avec l'équipe éducative, le pouvoir organisateur définira et actualisera régulièrement les moyens et les outils nécessaires (projet d'établissement, programmes de cours propres à chaque discipline, ...), ceci en adéquation avec le projet éducatif et le présent projet pédagogique.